



## condition de démission cdi

Par manu85450, le 29/09/2009 à 14:50

Bonjour,

Je travaille actuellement dans une imprimerie depuis 10 ans.

La société à été racheté il y a un an, l'ambiance s'est depuis totalement détériorée et après réflexion, j'ai décidé de démissionner. Ma femme travaille et nous avons de l'argent de coté qui peut nous permettre de tenir quelque mois.

Ma société est régie pas la convention de l'imprimerie de labeur.

J'aurais aimé savoir quel étaient les différentes possibilités dont je dispose pour démissionner, quel seront mes droits à l'assurance chômage?

d'avance merci